

CIRCE

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%		
Chiffres d'Affaires Nets								
Autres produits			3	100,00	1	100,00	2	200,00
Total des produits d'exploitation (I)			3	100,00	1	100,00	2	200,00
Autres achats et charges externes			1 850	N/S	2 435	N/S	-585	-24,01
Autres charges			1	33,33	3	300,00	-2	-66,66
Total des charges d'exploitation (II)			1 851	N/S	2 438	N/S	-587	-24,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 848	N/S	-2 437	N/S	589	24,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			5 806	N/S	1 989	N/S	3 817	191,91
Produits financiers de participations			587	N/S	36	N/S	551	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			5	166,67	2	200,00	3	150,00
Total des produits financiers (V)			592	N/S	38	N/S	554	N/S
Intérêts et charges assimilées			714	N/S	133	N/S	581	436,84
Total des charges financières (VI)			714	N/S	133	N/S	581	436,84
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-122	N/S	-95	N/S	-27	-28,41
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 777	N/S	-4 521	N/S	-3 256	-72,01
Total des produits exceptionnels (VII)								
Total des charges exceptionnelles (VIII)								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)								
Total des Produits (I+III+V+VII)			595	N/S	39	N/S	556	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			8 371	N/S	4 560	N/S	3 811	63,57
RÉSULTAT NET			-7 777	N/S	-4 521	N/S	-3 256	-72,01
Perte								

certifiées conformes

AE

Bilan et Compte de Résultat

CIRCE

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	253 234		253 234	98,35	253 234	98,55
TOTAL (I)	253 234		253 234	98,35	253 234	98,55
Actif circulant						
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 827		1 827	0,71	1 538	0,50
. Autres	748		748	0,29	2 172	0,85
Disponibilités	1 671		1 671	0,65	4	0,00
TOTAL (II)	4 246		4 246	1,65	3 714	1,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	257 480		257 480	100,00	256 948	100,00

certifiés conformes


CIRCE

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	0,39	1 000	0,39
Report à nouveau	-154 935	-50,16	-150 414	-58,53
Résultat de l'exercice	-7 777	-3,01	-4 521	-1,75
TOTAL(I)	-161 712	-62,80	-153 935	-59,80
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	418 951	162,71	410 342	159,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240	0,09	542	0,21
Dettes fiscales et sociales				
TOTAL(IV)	419 191	162,81	410 884	159,91
TOTAL PASSIF (I à V)	257 480	100,00	256 948	100,00

certifiées conformes


CIRCE
SARL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 833 869 605,
dont le siège social est situé : 19 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 87000 LIMOGES

**TEXTE DE LA RÉOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 5 MARS 2024**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'Assemblée générale après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de - 7 776,59 euros, décide que ladite perte sera intégralement affectée au compte « Report à nouveau ». Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de - 162 711,59 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'Assemblée générale rappelle que par décision en date du 20 juillet 2020 prise en application de l'article L223-42 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il n'a pas été décidé la dissolution anticipée de la Société.

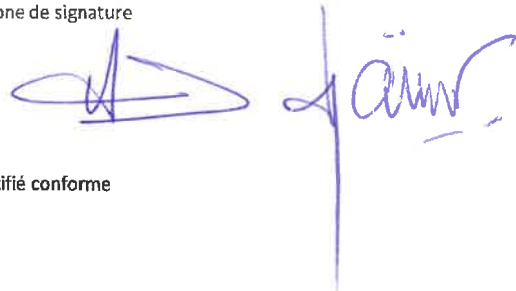
L'Assemblée générale indique qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 30 septembre 2023 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Il a toutefois été décidé de poursuivre l'activité de la société, tous les moyens étant mis en oeuvre afin de reconstituer les capitaux propres dans les meilleurs délais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les Co-gérants

Zone de signature



Certifié conforme